

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

E C R E T

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE D'ETAT CHARGE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

ANNEE 1963.- N° 21 /PR/MEFP/DP.I

SOMMAIRE :

a/s

Décret rapporté.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Présenté par
le Directeur
Personnel,

VU la Constitution de la République du Dahomey ;
VU le Décret n°260/PR/MEFP/DP.I du 20 Juin 1962 maintenant en activité jusqu'à nouvel ordre certains fonctionnaires déjà admis à la retraite ;
VU la lettre n°3722/MFT/P. du 12 Décembre 1962 du Ministre des Finances et du Travail concernant MM. PARAISSO, AYITE et MARTIN,

ORIGINAL	I
JORD	I
PR	15
MEFP	I
MFT	I
DFP	I
SF	5
CF	I
Trésor	I
MFT/Pensions	6
DP	6
D.	I
Intéressés	3

E C R E T

ARTICLE UNIQUE. -- Est et demeure rapporté, pour compter du 31 Décembre 1962, le Décret n°260/PR/MEFP/DP.I du 20 Juin 1962 en ce qui concerne le maintien en activité jusqu'à nouvel ordre de :

MM. PARAISSO Carimou, Secrétaire Administratif Principal 1er échelon,
- AYITE Charles, Secrétaire Administratif de 1ère classe, 3ème échelon,
- MARTIN Léandre Germain, Adjoint Administratif Principal de Classe Exceptionnelle./..

PORTO-NOVO, le 24 JANVIER 1963

P. le Président de la République absent
Le Ministre d'Etat chargé de l'Interim

VU:
Le Ministre d'Etat Chargé
de la Fonction Publique,

VU:
Le Ministre des Finances
et du Travail,

Oké ASSCGBA

VU:
Le Contrôleur Financier,